

Piopolis adopte des mesures pour attirer les jeunes familles

(RT)- Avec un âge médian de 56,7 ans, soit 15 ans de plus que l'âge médian de l'ensemble des populations de la MRC du Granit, la municipalité de Piopolis relève le défi du vieillissement et se tourne vers les jeunes familles et les nouveaux résidents. Des mesures incitatives s'imposaient, le conseil municipal en a adopté un lot.

Pour encourager les familles à demeurer à Piopolis et inciter des gens de l'extérieur de la région à venir s'y établir, des incitatifs financiers leur sont proposés.

Premier volet, un remboursement annuel maximum de 500\$ (250\$ en 2014) par enfant résidant à Piopolis pour des frais d'inscription à des activités de loisir, de sport ou de culture.

Deuxième volet, une aide de 5000\$ pour la construction d'une résidence neuve sur un terrain vacant, «à la condition que le propriétaire en fasse sa résidence principale permanente», précise le programme mis en place.

Enfin, une aide financière équivalente au droit de mutation jusqu'à

concurrence de 2000\$ pour l'achat d'une maison mise en vente sur le territoire de la municipalité. Là aussi, l'acquéreur doit en faire sa résidence principale permanente.

Les détails de ces mesures se

retrouvent sur le site www.piopolis.ca sous l'onglet «Affaires municipales».

Reconnu pour être un milieu de vie dynamique, dans un environnement exceptionnel, le village de Piopolis prend des moyens pour assurer à ses

citoyens une qualité de vie enviable. Plusieurs services de proximité sont offerts au village : Magasin général, poste d'essence, comptoir libre-service Desjardins, bureau de poste, hébergement, camping, restauration et plusieurs attraits, tels l'église Saint-Zénon, un lieu de culte mais aussi une salle de spectacle très recherchée, la Halte des Zouaves, une marina, des sentiers pédestres, de l'équitation, des concerts de grande qualité, etc.



Le village de Piopolis adopte des mesures pour attirer et soutenir les jeunes familles. (Photo Hugnette Caza)

Le nombre d'intimés réduit à 37

Le Recours collectif en attente d'une décision

(RT)- Le juge Martin Bureau de la Cour supérieure pourrait décider, d'ici la fin septembre, s'il autorise ou non le Recours collectif Lac-Mégantic intenté par plus de 3500 personnes contre les compagnies ferroviaires et pétrolières inscrites comme intimés dans la catastrophe ferroviaire du 6 juillet 2013. L'un des avocats au dossier, Me Daniel Larochelle, demeure confiant que la décision leur soit favorable.

Après un été marathon de pas moins de cinq amendements apportés à cette cause, au palais de justice de Sherbrooke, dont un travail de moine pour la traduction des documents juridiques de l'anglais au français, Me Larochelle continue de souhaiter que les victimes du déraillement et toutes les personnes touchées par les événements puissent être indemnisées pour les dommages qu'elles ont subis.

«Après un ménage préliminaire, en enlevant de la liste les entreprises

Nouveau-Brunswick. «Harding (le conducteur du convoi) est parti de Côte Saint-Luc (Montréal) avec une locomotive qui faisait de la boucane. Le CP aurait aussi pu utiliser le CN, une voie de classe 1 qui passe par la rive sud du Saint-Laurent, mais ça faisait sauver de l'argent de passer par la MMA et Lac-Mégantic.»

Egalement mis en cause, le Procureur général du Canada a finalement

annoncé qu'il ne contesterait plus la requête pour autorisation du Recours collectif, quelques heures seulement après le dépôt du rapport d'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada sur la tragédie de Lac-Mégantic. Un rapport jugé plutôt incendiaire à l'égard de Transports Canada et de l'Agence canadienne des transports.

La puissante pétrolière Irving

Chantiers routiers

Le festival du cône orange se poursuit sur le réseau routier de la région où de nombreux chantiers sont en cours. Sur la 161, de la rue des Juncs, à Saint-Augustin de Woburn, jusqu'au chemin Laura Lane, à Frontenac, des travaux d'asphaltage ont commencé jeudi dernier pour se terminer le 24 septembre. Il y a fermeture d'une voie sur deux, du lundi au vendredi, de 6 h à 21 h. La circulation se fait en alternance à l'aide de signaleurs.

Le ministère des Transports a aussi publié l'avis de travaux pour la rue Salaberry, à Lac-Mégantic. La

mobiles et des autobus, via les rues Cliche, Notre-Dame et Lalemant. Pour les véhicules lourds, le trafic est détourné par la voie de contournement et la 263.

Dans ce secteur du nouveau centre-ville, les travaux entraînent la fermeture complète de la rue Salaberry jusqu'au 31 octobre.

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE

COMME IL EST BON DE GOÛTER À LA VIE!



Aidez un enfant à manger à sa faim en faisant un don sur le site leger.org/enfant ou par téléphone au 1 877 PAUVRETÉ. 100% DES DONS REÇUS SERVENT LA CAUSE DES ENFANTS.

UNE INITIATIVE DE L'ŒUVRE LÉGER leger.org